Enseignement supérieur: coopération avec les pays tiers, programme Erasmus Mundus 2004-2008

2002/0165(COD) - 23/12/2009 - Document de suivi

La Commission a présenté son rapport d'évaluation a posteriori du programme Erasmus Mundus 2004-2008. La société *ECOTEC Research and Consulting* a été chargée de réaliser l'évaluation. Celle-ci était centrée sur l'«efficacité» du programme, à savoir le degré de réalisation des objectifs fixés au départ. Elle a également porté sur l'«efficience» de la production de ces effets et sur le degré de viabilité à long terme des masters ayant bénéficié d'un soutien.

Selon l'évaluateur, le programme a été efficace du point de vue de la réalisation de ses objectifs et a créé une valeur ajoutée communautaire significative. Il a réussi à réunir quelques-uns des meilleurs établissements d'enseignement supérieur de l'Union européenne pour proposer **103 masters communs nouveaux et innovants** qui n'auraient sans doute pas été créés sans lui. Ces masters ont été jugés de très grande qualité tant par le personnel universitaire que par les étudiants et anciens étudiants Erasmus Mundus consultés durant l'évaluation, et ils sont généralement parvenus à attirer un grand nombre de candidatures d'étudiants de pays tiers.

En réponse aux principales recommandations de l'évaluateur, la Commission formule les réponses suivantes :

- à propos de la «sous-représentation» persistante d'établissements des nouveaux États membres, la Commission soutient un projet (coordonné par la structure nationale slovaque) qui vise à diffuser des informations sur les modalités de participation et à apporter une aide aux participants potentiels des nouveaux États membres. Les incidences de ce projet pourront être évaluées à l'été 2010 ;
- une attention particulière devrait être consacrée au niveau d'intégration dans les programmes et les parcours d'études proposés. À l'avenir, il conviendrait de demander aux candidats d'expliquer et de démontrer plus clairement le degré d'intégration de leur master et aux évaluateurs des propositions d'être particulièrement attentifs à l'analyse des mécanismes d'intégration et de mobilité ;
- en vue d'accroître la proportion d'étudiants européens dans les masters Erasmus Mundus, la Commission surveillera étroitement le nombre d'étudiants européens candidats et sélectionnés, comme elle l'a fait jusqu'ici pour les étudiants de pays tiers ;
- la Commission fera tout son possible pour sensibiliser les participants au programme à cette question de l'équilibre des sexes parmi les universitaires soutenus dans le cadre de leurs masters ;
- de meilleures données sont indispensables pour étudier l'impact d'Erasmus Mundus sur le nombre d'étudiants étrangers de haute qualité qui viennent en Europe. Les établissements participants devraient donc fournir des informations statistiques plus à jour et plus précises sur le nombre et les résultats de leurs étudiants. Ces informations devraient être communiquées au moyen de la base de données existante concernant les étudiants (gérée par l'agence exécutive), dont l'utilisation devrait être aussi simple que possible;
- l'Enquête d'impact auprès des jeunes diplômés (GIS) devrait être poursuivie au cours des prochaines années sur la base d'un questionnaire plus systématique, mais plus court, spécialement conçu pour mesurer l'impact à long terme du programme sur les étudiants participants. Des discussions sont en cours aux fins de la mise au point d'un questionnaire plus efficace ;
- afin d'assurer la durabilité des meilleurs programmes tout en maximisant l'impact du financement européen, Erasmus Mundus devrait s'écarter de la situation actuelle dans laquelle l'écrasante majorité des étudiants de pays tiers inscrits dans des masters Erasmus Mundus reçoivent une bourse

complète. La Commission estime nécessaire de réfléchir plus avant à l'avenir du système de bourses. Dans le futur, il pourrait par exemple être séparé du soutien financier accordé aux masters d'excellence et les bourses pourraient être attribuées en fonction de la capacité des masters à attirer des étudiants ;

- la Commission partage les préoccupations des évaluateurs quant à l'absence d'approche stratégique précise dans la définition des objectifs spécifiques de l'action 3 (partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur de pays tiers, comprenant l'octroi de bourses pour soutenir la mobilité des étudiants et des universitaires des pays de l'Union européenne vers ces pays tiers). Cette année, la Commission a décidé d'éviter de publier un appel à propositions ouvert et a plutôt lancé, pour la première fois, un appel à la formation de pôles, afin d'exploiter au mieux les anciens projets de l'action 4 (réalisation de projets destinés à rendre l'enseignement supérieur européen plus attrayant à l'échelle internationale). En outre, les futurs appels à propositions seront ciblés sur un nombre limité de domaines prioritaires. La Commission continuera aussi à financer certaines actions du projet de promotion mondiale d'Erasmus Mundus, pour contribuer à la promotion de l' enseignement supérieur européen dans le monde entier ;
- la Commission juge intéressante la recommandation suivant laquelle les universitaires mobiles devraient être tenus de contribuer directement à la formation pour laquelle ils reçoivent leur subvention Erasmus Mundus afin de relever le niveau de qualité de cette formation. Il est possible que certains masters requièrent déjà une contribution directe, auquel cas cette bonne pratique pourrait être portée à la connaissance des autres consortiums ;
- les taux d'obtention de diplôme devraient être indiqués clairement pour permettre une analyse plus transparente de la réussite des masters.

La Commission partage l'appréciation globale des évaluateurs selon laquelle le programme Erasmus Mundus a substantiellement contribué à l'internationalisation de l'enseignement supérieur européen. **Le programme reste adapté aux défis auxquels les établissements européens d'enseignement supérieur sont confrontés**, en particulier dans le climat économique mondial actuel, suscite toujours beaucoup d' enthousiasme parmi les coordonnateurs, les partenaires, les étudiants et les universitaires. La qualité fondamentale des masters Erasmus Mundus, des établissements qui en sont à l'origine et des étudiants et des universitaires qu'ils attirent est essentielle pour le développement et la santé futurs du programme.

Le nouveau programme a été conçu de manière à ne plus présenter certains défauts structurels observés dans le programme 2004-2008, en offrant des bourses aux étudiants de l'Union européenne et en permettant aux établissements de pays tiers de participer en tant que partenaires à part entière aux programmes communs, par exemple.